

SÉMANTIQUE COGNITIVE ET CATÉGORISATION DU MOT RADIATION CHEZ QUELQUES FONCTIONNAIRES IVOIRIENS : ENTRE PROTOTYPE ET STÉRÉOTYPE

Kouassi Benjamin KOUASSI

Université Félix Houphouët-Boigny Abidjan Cocody

kouassibenjamin@hotmail.fr

Résumé

Les mots nous parlent et parlent en nous à la fois, car au-delà de leur valeur intrinsèquement informationnelle, ceux-ci constituent des maux qui nous affectent en façonnant nos habitudes. L'admission de la lexie "radiation" dans le thésaurus de la fonction publique comme substrat linguistique relatif à la perte de la qualité de fonctionnaire suscite un désenchantement conséquent chez quelques fonctionnaires ivoiriens en raison de son large spectre interprétatif dont la genèse lexicale générique prend en compte le contexte procédural disciplinaire vis-à-vis d'une faute grave. L'objectif de cette étude est d'insister sur la nature inclusive du lexème radiation en soulignant son impact réel sur les croyances et représentations mentales des fonctionnaires ivoiriens. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur la démarche issue des méthodes qualitative et quantitative sous l'angle des théories de la sémantique cognitive et de l'analyse componentielle afin de mieux appréhender les différents sens du mot radiation en contexte.

Mots-clés : *radiation, sémantique (cognitive), catégorisation, prototype, stéréotype*

Abstract

Words speak to us and speak within us at the same time, because beyond their intrinsically informational value, they constitute evils that affect us by shaping our habits. The admission of the lexicon radiation in the civil service glossary as a linguistic substrate relating to the loss of the status of civil servant arouses significant disenchantment among certain ivorian civil servants due to its broad interpretative spectrum whose generic lexical genesis takes into account the disciplinary procedural context with regard

to a serious breach. The objective of this study is to emphasize the inclusive nature of the lexeme radiation by highlighting its real impact on the beliefs and mental representations of Ivorian civil servants. To do this, we relied on the approach resulting from qualitative and quantitative methods from the angle of theories of cognitive semantics and componential analysis in order to better the different meanings of the word radiation in context.

Key words: radiation, (cognitive) semantics, categorization, prototype, stereotype

Introduction

Perçue dans sa réalité intrinsèque par certains fonctionnaires déjà comme une fatalité, la retraite est une évidence inhérente à la prise de fonction et qui se fonde sur des critères communs et/ou individuels de sa résilience. Toutefois, sa mise en application à travers le prisme de la radiation affecte plus ou moins le fonctionnaire lorsque celle-ci est pensée comme une destitution. Suppression, exclusion, licenciement, renvoi à la fois, voilà ce à quoi se réfère cette notion dont la quintessence sémantique met en perspective autant de référents possibles qui sont assujettis au procès de l'exclusion. Cette hétérogénéité lexicale dont la valeur sémantique engendre ainsi une pléthore de significations ne suggère, par conséquent, plus qu'elle ne pose, ne suppose plus qu'elle n'impose en favorisant de façon synchronique une interprétation multiforme de la part du fonctionnaire. Sous cet angle, étant donné la propension liée à la nature polysémique d'un tel concept, il convient pour nous, de nous interroger sur les croyances et les représentations mentales de quelques fonctionnaires ivoiriens; d'où la pertinence de notre problème d'étude posé en ces termes: Comment, de façon psychologique, l'usage du vocable "radiation" dans le thésaurus de la fonction publique comme substrat linguistique relatif à la perte de la qualité de fonctionnaire peut-elle affecter le fonctionnaire et, ainsi,

susciter un désenchantement progressif chez celui-ci? En d'autres termes, quelles sont les croyances et les représentations mentales engendrées par l'emploi du concept "radiation" chez certains fonctionnaires ivoiriens ? Pour répondre à cette préoccupation de façon inductive, l'idée suivante a été admise comme hypothèse d'analyse : En raison du large spectre interprétatif du concept "radiation" dont la genèse lexicale générique prend en compte le contexte procédural disciplinaire vis-à-vis d'une faute grave, celui-ci pourrait affecter psychologiquement le fonctionnaire en l'état. Cette étude entend donc insister sur la nature inclusive du lexème radiation en soulignant son impact réel sur les croyances et les représentations mentales chez certains fonctionnaires ivoiriens. Pour atteindre notre objectif et vérifier l'hypothèse envisagée, nous nous appuyons sur la démarche issue des méthodes qualitative et quantitative sous l'angle des théories de la sémantique cognitive et de l'analyse componentielle afin de mieux appréhender les différents sens du mot radiation en contexte et leurs effets psychologiques sur les fonctionnaires. Ainsi, nous traiterons à tour de rôle les axes de réflexions suivants: D'abord, nous étudierons "conceptualisation et contextualisation du mot radiation: de la lumière à la suppression"; ensuite, nous aborderons "croyances et représentations mentales chez certains fonctionnaires ivoiriens à l'égard du concept radiation: A propos de l'interview par questionnaire"; in fine, nous traiterons "catégorisation du mot radiation au-delà des conditions nécessaires et suffisantes (CNS): entre prototype et stéréotype".

1. Conceptualisation et contextualisation du mot radiation : de la lumière à la suppression

Si le "concept" renvoie à toute représentation symbolique

d'un objet concret doté d'une signification renfermant un signifiant et un signifié, conceptualiser un mot, pour nous, revient à appréhender toutes les propriétés communes d'un objet quelconque ayant une signification générale. La notion de concept met donc en exergue une entité linguistique qu'est le mot, et une entité référentielle que constitue l'objet.

La radiation renvoie, d'une part, à l'émission de lumière, c'est-à-dire à tout ce qui a trait au rayonnement. Il s'agit ici de la propagation d'ondes favorisées par la fourniture d'énergie. Cette première acception se situe en marge de notre champ d'analyse quand on analyse le contexte dans lequel cette notion est utilisée. Pour J. Dubois et al. (2012, p. 116): "On appelle contexte ou contexte verbal l'ensemble du texte dans lequel se situe une unité déterminée, c'est-à-dire les éléments qui précèdent ou qui suivent cette unité, son environnement". On conviendra que tout signe linguistique doit sa signification à une entité phrastique qui le contextualise car, comme le souligne Searle, le mot n'a de sens que d'usage. Le mot "radiation" est un déverbatif et complément de nom car il est précédé du groupe prépositionnel "date de" avec lequel il constitue le groupe nominal prépositionnel "date de radiation". Au-delà du contexte verbal, la notion est, en outre, assujettie à certaines contraintes culturelles et psychologiques qui alimentent certaines représentations et croyances J. Dubois et al. (2012, p. 116) précise dans ce sens : "On appelle contexte situationnel ou contexte de situation l'ensemble des conditions naturelles sociales et culturelles dans lesquelles se situe un énoncé, un discours. Ce sont les données communes à l'émetteur et au récepteur sur la situation culturelle et psychologique, les expériences et les connaissances de chacun des deux".

La confrontation du contexte au concept nous permet donc de mettre en relief les représentations et croyances de chaque

fonctionnaire vis-à-vis de la signification de cette notion qui renvoie au licenciement ou à la révocation. Cette seconde version illustre bien le processus d'élimination et met en perspective les enjeux psychologiques du mot, objet de notre étude. Ces significations diverses issues du statut polysémique du concept radiation se définissent par une relation d'inclusion et d'exclusion, de contenant et de contenu selon la classe sémique correspondante. L'étude du terme radiation dans le cadre de l'analyse polysémique vise ici à lever toute ambiguïté sémantique afin de rendre la notion plus compréhensible.

Cet axe d'étude consacré à la conceptualisation et à la contextualisation du mot radiation nous a permis de déterminer le champ lexical et sémantique de celui-ci en déterminant l'ensemble des mots qui s'y rapportent et les différentes variations susceptibles de s'y afférer selon leur contexte d'usage.

2- Croyances et représentations mentales chez certains fonctionnaires ivoiriens à l'égard du concept radiation : à propos de l'interview par questionnaire

Dans le cadre de notre enquête, nous nous sommes intéressés aux enseignants et agents de l'armée. La prise en compte des enseignants tient objectivement de leur compétence critique et de leur compréhension interprétative. Quant aux agents de l'armée, cette notion leur paraît plus familière, car ils sont le plus souvent soumis au procès de radiation. L'objectif d'une telle enquête répondait au souci de faire prévaloir les croyances et les représentations de certains fonctionnaires à l'égard de la teneur sémantique de ce terme. Pour ce faire, nous nous sommes appuyés sur la série de questions suivante :

- Que pensez-vous de la notion radiation dans le glossaire de la fonction publique ?

- Cette notion est-elle justifiée selon vous ?

À cette question, même si les avis sont partagés, bon nombre d'enseignants du supérieur trouvent en la notion l'expression d'un mépris à l'égard des fonctionnaires, et celle-ci serait, par conséquent, inappropriée à cet égard. Pour eux, cette notion est péjorative et marque une mésestime vis-à-vis des fonctionnaires en dépit des efforts fournis depuis la prise de service jusqu'à leur retrait(e). À cet effet, l'interlocuteur D1 abonde dans le même sens, car selon ses propos "le terme radiation est insultant, c'est comme si on te chasse". Cette vision d'analyse est d'ailleurs partagée par un autre interlocuteur D2 qui voit en cette notion une certaine répression ou punition qu'on inflige à quelqu'un à la suite d'un manquement, lorsqu'il affirme ceci : "Je vois en radiation une punition consistant à retirer une personne d'un effectif à la suite d'un manquement grave dans l'exercice d'une fonction. C'est peut-être l'usage courant dans notre pays qui conduit à penser ainsi aussi". Cette habitude dont parle l'interlocuteur D2 s'inscrit dans la dynamique d'un langage habituel auquel les francophones se seraient familiarisés.

Cette analyse semble trouver une explication dans l'intervention langagière de la Radio Française Internationale (RFI, 2024) lorsqu'elle stipule dans la titraille de sa communication : "Burkina Faso : un officier radié pour avoir abandonné positions et matériels lors d'une attaque. Selon l'information de RFI, l'officier de l'armée, Nayiré Alira Elisée Martial, commandant du détachement militaire de Sollé a été "radié pour faute grave" après une attaque le 24 décembre. À cela s'ajoute une autre publication de la Radio Française Internationale (RFI : 2024) qui stipule : "Au Burkina Faso, nouvelle radiation d'un officier des rangs des forces armées". En effet, le capitaine Aboubacar Sidiki Barry qui dirigeait le détachement militaire à Tawori, dans la province de la Tapoa

dans l'est du pays a été "radié des cadres des forces armées pour faute jugée particulièrement grave". La cause serait liée, selon des sources sécuritaires, à "l'envoi tardif du soutien aérien durant l'assaut contre sa base militaire et la non prise en compte des alertes".

Une telle habitude langagière qui consiste à associer un fait négatif au concept radiation investit les récits de plusieurs rédacteurs et journalistes, comme c'est le cas avec Issouf Sanogo qui recourt à la notion relativement à la radiation de l'ex président ivoirien Laurent Gbagbo de la liste électorale. Ainsi, I. Sanogo (2023) affirme ceci : "Côte d'Ivoire : radié de la liste électorale, Laurent Gbagbo refuse que son nom soit "sali"". En effet, il est reproché à l'ancien président ivoirien le "braquage" de la Banque Centrale des États de l'Afrique de l'Ouest (BCEAO) et reste, de ce fait, sous le coup d'une condamnation à vingt ans.

Par ailleurs, le rédacteur A. Houssou (2023) confirme cette tendance langagière typique à une sanction lorsqu'il écrit : "Six éléments de la gendarmerie radiés" à Duékoué dans la région du Guémon à l'Ouest de la Côte d'Ivoire. Dans cette veine, il précise les faits : "Pour faute lourde, les six gendarmes mis en cause, ont, comme on le dit dans le milieu du métier des armes, été déshabillés". Quand bien même il existerait plusieurs versions des faits qui leur sont reprochés, il n'en demeure pas moins vrai qu'il s'agit d'une faute grave que ces hommes en armes ont commise. Pendant que certains soulignent la perte de leurs armes, d'autres pointent du doigt la consommation de stupéfiants par ceux-ci.

Dans ces divers exemples sus-évoqués, on voit bien que l'usage du mot radié (radiation) s'inscrit dans un cadre de référence détériorée qui détermine la conséquence d'une faute grave. Cela permet donc de confirmer cette habitude langagière qu'on peut ainsi synthétiser :

Tableau 1: Mise en rapport de la radiation avec des fautes graves

Numéros	RADIÉS	FAUTES GRAVES	PAYS
1	Nayiré Alira Elisée Martial	Abandon de position et de matériels lors d'une attaque le 24 décembre	Burkina Faso
2	Aboubacar Sidiki Barry	Alerte tardif pour l'envoi de drones lors de l'attaque	Burkina Faso
3	Six gendarmes	Consommation de stupéfiants et perte d'armes	Côte d'Ivoire
4	Laurent Gbagbo	Braquage de la BCEAO	Côte d'Ivoire

Source : Kouassi Kouassi Benjamin, 2024

La lisibilité de ce tableau traduit brièvement le rapport que la notion radiation entretient intrinsèquement avec des faits négatifs qui sont tous relatifs à des fautes graves.

Par ailleurs, un autre interlocuteur D3 partage cette vision et voit, quant à lui, la manifestation d'une contrainte propre au dynamisme d'un langage courant relativement à la langue française lorsqu'il stipule : "Sous nos tropiques on a pris l'habitude de l'entendre quand quelqu'un fait une bêtise et est brusquement supprimé d'une liste, donc ça nous est resté. Sinon c'est le bon mot. Aussi suis-je d'accord avec D1 sur le fait que dans ce mot on ne sent pas la reconnaissance de l'État vis-à-vis de celui qui a donné sa vie pour...". Quand bien même ce dernier évoque une habitude langagière dans le vocabulaire quotidien, il ne manque surtout pas de souligner la logique d'usage du mot dans le glossaire de la fonction publique, car, pour lui, l'expression est belle et bien appropriée, même s'il pointe également du doigt un manque de

reconnaissance de l'État vis-à-vis du fonctionnaire à travers ce terme.

Par contre, pour l'interlocuteur D4, ce mot bien qu'il puisse avoir une influence sur nos représentations et croyances, n'a aucun effet considérable sur notre cursus professionnel et sur notre motivation, car une chose est d'être victime d'un acte verbale ou non, mais une autre, est de savoir s'y prendre en termes de réaction. Ainsi soutient-il par la suite : "Mon cher, les questions de terminologie n'ont, en mon sens, pas grande influence sur l'issue de notre carrière professionnelle. Tout est question d'état d'esprit, d'organisation, de discipline et de vision dès l'entame et pendant notre temps d'exercice". Pour cet interlocuteur, la gestion de l'influence relativement à ce terme tient de l'état d'esprit de chaque fonctionnaire qui doit voir au-delà d'une telle expression, nonobstant sa charge sémantique polysémique, un simple mot. Le mot n'aurait donc pas d'impact direct réel pouvant susciter une démotivation chez le fonctionnaire organisé, discipliné, car il est bien clair que cela va de soi.

Pour l'interlocuteur D5, "il s'agit bien plus d'une question de définition de la situation du travailleur plus qu'une question de sens du mot radiation". Pour lui, la situation du travailleur serait mal définie à travers le prisme de cette notion, car ce terme bénéficie d'une connotation négative qui exclue toute marque de reconnaissance de la part de l'employeur vis-à-vis de l'employé (le fonctionnaire), comme l'ont souligné plus haut les locuteurs D1 et D3. En tout état de cause, la radiation comme processus est un acte qui émane de l'employeur et qui vise à l'exclusion d'un fonctionnaire. Ainsi affirme-t-il en ce sens : "De mon point de vue, la question n'est pas le sens du mot. Mais plutôt la définition de la situation du travailleur qui arrive à la fin de sa période légale du travail. Sinon quelle différence ferons-nous d'un travailleur radié pour faute

professionnelle et quelqu'un qui arrive à la retraite". À ce niveau d'analyse les croyances et les représentations des uns et des autres se précisent quand il s'agit de déterminer la nature de la

Par ailleurs, les représentations connotées des fonctionnaires vis-à-vis de cette notion s'expliqueraient selon l'interlocuteur D5 par la peur face à l'implacable dénouement qu'est la retraite, comme nous l'avons succinctement mentionné dans la phase introductive. Ainsi, souligne-t-il "je ne sais pas pourquoi dans l'enseignement surtout supérieur les gens ont peur de la retraite". Cette représentation négative chez certains fonctionnaires serait, selon lui, le résultat d'une crainte relative à la perte de la qualité de fonctionnaire. Pour l'interlocuteur D6 qui ne s'écarte pas non plus de la thèse selon laquelle ce terme a une teneur péjorative, cette notion est la bienvenue en raison de l'attitude de certains fonctionnaires, surtout du supérieur, qui se maintiennent à leur poste nonobstant leur fin de carrière arrivée à échéance. Ainsi, assure-t-il : "Mais il faut dire aussi que certaines personnes restent, malgré qu'elles sont à la retraite, donc on les chasse par le terme en question hahahha". Cette vision est d'ailleurs partagée par le locuteur D7 qui affirme ceci : "Dans l'enseignement supérieur les gens qui sont radiés sont encore présents. C'est d'eux qu'on parle. Au lieu de se reposer, ils viennent lutter les cours avec vous".

En clair, pour ces interlocuteurs, le fait pour certains enseignants de se maintenir au poste malgré qu'ils soient en fin de carrière, est une caution suffisante pour faire prévaloir le poids d'une telle notion et sa raison d'être dans le glossaire de la fonction publique. Toutefois, ces cas particuliers ne doivent-ils être considérés comme des prétextes pour baliser une telle notion péjorative vis-à-vis de l'ensemble des fonctionnaires ? Sous cet angle, le locuteur D8 affirme ceci : "Moi je suis d'avis

avec le collègue D7. Même si certaines personnes qui devraient être à la retraite sont encore en poste, soit dit en passant, ce n'est pas normal d'ailleurs, car la date de retraite est bien connue de tous. Bref, ces cas particuliers ne doivent pas favoriser l'utilisation de termes péjoratifs vis-à-vis de tout le monde".

L'interlocuteur D9, en outre, trouve inapproprié l'usage de ce terme et y voit aussi un manque de reconnaissance. Selon lui, "on peut trouver un terme plus approprié pour désigner la situation d'une personne qui a servi son pays et qui va faire valoir son droit à la retraite. Aucune reconnaissance ne transparait dans ce terme. Et c'est vraiment dommage".

On conviendra de toute évidence que le terme radiation façonne d'une certaine manière nos croyances et nos représentations et laisse transparaitre des clichés de non reconnaissance et de mépris. Pour le locuteur D8, qui est intervenu un peu plus haut, "on aurait pu adoucir un peu le terme qui indique notre retrait de la liste des travailleurs actifs en tenant compte du service rendu, mais surtout j'insiste en y ajoutant un peu de reconnaissance. Car les mots ne manquent pas dans ce sens".

En clair, le concept de radiation présente une interprétation multiforme qui façonne les représentations et croyances de certains fonctionnaires en agissant sur leur mentalité, comme le souligne l'interlocuteur D9 lorsqu'il affirme ceci : "Les mots agissent sur l'Homme. Un mot peut te guérir ou te crucifier". A. Huxley (1954, p. 161) soutient dans ce sens que "les mots peuvent causer de la confusion et créer des "enchevêtrements", [parce que le monde dans lequel nous vivons est "verbal"]. Quoiqu'on dise du groupe prépositionnel nominal "date de radiation" dans le glossaire de la fonction publique, on retiendra que son usage présente une certaine connotation qui souligne un acte visant à la sanction du fonctionnaire.

Pour ne citer que cela, il faut dire que sur trente-sept (37) fonctionnaires qui ont donné leur avis sur le mot, seulement cinq (5) se sont penchés pour un usage logique de la notion, car pour l'interlocuteur P1, "dès l'instant où l'on est inscrit sur la liste des agents admis à la fonction publique, l'on est obligatoirement soumis au procès de la radiation. Et comme le précise P2, c'est une "question de logique qui concerne le jour et la nuit, c'est-à-dire le commencement d'une chose et sa fin ". Pour la majorité des interlocuteurs (au nombre de 32), même si cette notion s'inscrit dans une logique sémantique, elle véhicule des clichés en raison de son statut polysémique et ne démontre pas la reconnaissance vis-à-vis des efforts consentis. Cette réalité soulève l'importance de la reconnaissance après le travail, c'est-à-dire la gratitude d'un fonctionnaire à la fin de sa carrière, car nombreux sont ceux qui n'atteignent pas l'âge de la retraite pour de multiples raisons (abandon, démission, décès, incapacité physique, mentale etc.). L'usage de ce terme de manière ambiguë vis-à-vis de la situation du fonctionnaire (licencié, révoqué, admis à la retraite, démissionnaire etc.) a un impact considérable sur la perception du fonctionnaire en raison d'une absence de catégorisation du mot, une tâche à laquelle nous allons nous adonner dans l'axe subséquent de notre analyse.

Cette rubrique qui a nécessité une interview par questionnaire a révélé les croyances et les représentations mentales de certains fonctionnaires vis-à-vis du mot radiation, dont la plupart y trouvent l'expression d'un mépris et d'un manque de reconnaissance à l'égard du fonctionnaire contre une minorité qui a opté pour un usage logique du mot.

3- Sémantique et catégorisation du mot radiation au-delà des conditions nécessaires et suffisantes (cns): entre prototype et stéréotype

Toute catégorisation lexicale se conçoit naturellement à travers le prisme d'une analyse sémique que détermine la sémantique du mot par l'appréhension de différentes significations. Selon J. Dubois et al. (2012, p. 78) "la catégorisation est une opération consistante, après avoir analysé la chaîne parlée en éléments discontinus, à classer ces segments en catégories grammaticales ou lexicales selon les propriétés distributionnelles qu'ils possèdent". Dans notre exemple, il s'agit non seulement de donner sens au mot radiation à travers la combinaison des lettres [r], [a], [d], [i], [a], [t], [i], [o], [n], mais aussi de définir les traits sémiques qui le composent. Selon J. Dubois et al. (2012, p. 418) "l'analyse sémique se fonde sur le concept saussurien de valeur, selon lequel la "signification" d'un signe ne se limite pas à la relation entre un signifiant et un signifié, mais doit être également conçue comme résultant de la relation de ce signe avec d'autres signes". Dans notre analyse, le terme radiation est mis en rapport avec un groupe prépositionnel "date de" qui détermine son contexte dans le glossaire de la fonction publique. Selon la conception de la théorie classique du sens qui s'inspire des conditions nécessaires et suffisantes (CNS), l'interprétation des sèmes tient compte des traits référentiels. En termes de référence, le concept radiation est un nom (ici un déverbatif) et détermine le processus à travers lequel le fonctionnaire est mis à la retraite. Mais, pour la commodité de notre analyse, ce terme sera étudié aussi sous l'angle du participe passé "radié", pris comme adjectif, qui illustre bien l'idéal de notre analyse.

Définissons ce terme sous l'angle des conditions nécessaires suffisantes (CNS) :

- Le modèle des CNS soutient, en effet, la thèse selon laquelle les modèles entre les catégories sont nettes ; mais cette netteté ne reflète pas toujours la réalité dans certains cas : par exemple, si l'on définit le radié à l'aide des CNS [fonctionnaire] + [rayé de la liste] + [fin de carrière] on ne devrait appeler radié que des agents qui ont ces propriétés. Pourtant, on peut appeler radié, un agent à qui il manque une de ces propriétés : par exemple, un agent qui est victime de licenciement ou de révocation au cours de son service. Sous cet angle, les modèles entre les catégories ne sont pas toujours nets et peuvent être altérés.

- Le modèle des CNS donne l'illusion de catégories homogènes ; pourtant les membres d'une catégorie sont différents en raison de l'existence d'une sorte de hiérarchie à l'intérieur d'une même catégorie : par exemple, l'attribut [fonctionnaire en fin de carrière] ne devrait pas faire partie intégrante des CNS dans la stricte mesure où il existe des radiés qui n'atteignent pas la fin de carrière. Bien que la fin de carrière soit constitutive d'une propriété nécessaire pour la catégorie de radié, elle ne suffit pas à garantir une appartenance catégorielle. Elle est donc nécessaire, mais pas suffisante. Cela nous permet de faire l'analyse sémique du terme radié qui prend en compte l'ensemble des sèmes et sémèmes suivants :

[Retraité] = [fonctionnaire] + [**radié**] + [fin de carrière] + [trait positif].

[Démissionnaire] = [fonctionnaire] + [**radié**] + [démission] + [trait négatif].

[Licencié] = [fonctionnaire] + [**radié**] + [faute grave] + [trait négatif].

[Radié] = [fonctionnaire] + [**radié**] + [faute grave] + [trait négatif].

La catégorisation de ces lexèmes met en exergue des sèmes qui constituent des éléments de la sous-catégorisation. Selon J.-M. Essono (1998, p. 36), les sèmes "sont des unités minimales indécomposables qui forment la structure significative d'un élément manifesté dans le discours. Les sèmes appelés "marqueurs sémiques" constituent ainsi des éléments de sous-catégorisation. Les différentes catégories citées qui sont relatives aux lexèmes [retraité], [démissionnaire], [licencié], [radié] s'identifient toutes lexicalement par les sèmes [+ Fonctionnaire] [+ Radié], mais se distinguent par les classes catégorielles [+ fin de carrière] [+ démission] [+ faute grave] qui présentent à la clé des traits référentiels positifs et négatifs de part et d'autre. Selon F. Rastier (1987, p. 33), "le sème est le trait distinctif sémantique d'un sémème, relativement à un petit ensemble de termes réellement disponibles et vraisemblablement utilisables chez le locuteur dans une circonstance donnée de communication". J.-C. Anscombe (2021, p. 58) souligne dans ce sens la thèse de Putnam selon laquelle "la valeur sémantique d'un terme – sa signification, n'est pas une intension. En d'autres termes, la signification n'est pas un mode de donation de l'extension, i.e. du référent". Pour J.-C. Anscombe (2021, p. 58), s'inspirant de Putnam, "le niveau stéréotypique apparaît ainsi comme régissant le fonctionnement de la langue en tant que pratique de locuteurs individuels". Le stéréotype dépend des circonstances individuelles et des traits que les locuteurs attribuent aux mots qu'on peut catégoriser dans le tableau ci-après :

Tableau 2: Catégorisation des sèmes par l'appréhension des sémèmes ou définisseurs spécifiques

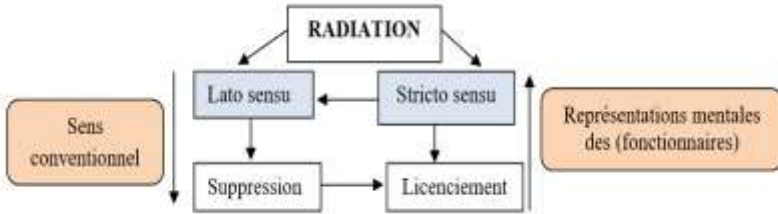
Sémèmes Sèmes	Fonctionnaire	Radié	Fin de carrière	Faute grave	Incapacité Réorientation Insuffisance...
Le retraité	+	+	+	-	-
Le radié	+	+	-	+	-
Le démissionnaire	+	+	-	-	+
Le licencié	+	+	-	+	-

Source : Kouassi Kouassi Benjamin, 2024

Ce tableau ci-dessus met en exergue une certaine réalité sémantique à travers la catégorisation de sèmes relativement au terme radié.

Selon M. Dummett (2002), "en examinant les mécanismes du langage, c'est bien sûr la pensée que l'on s'efforce d'analyser. Le langage, en lui-même, n'aurait guère d'importance s'il ne permettait pas d'accéder à ce travail sur la pensée". Le langage tient donc son importance de sa faculté à donner libre accès à l'activité cognitive que favorise la pensée. Ce mécanisme peut être schématisé comme suit :

Schéma : Illustration du mécanisme du langage vers la pensée à propos du mot radiation



Source : Kouassi Kouassi Benjamin, 2024

Le schéma ci-dessus met en évidence le sens conventionnel du mot radiation et les représentations que se font les fonctionnaires ivoiriens vis-à-vis de cette notion. Selon A. Lehmann et F. Martin-Berthet (2018) "le stéréotype correspond davantage à la pratique lexicographique que ne le fait la représentation du sens procédant selon la définition par inclusion". On comprend aisément que ce terme est le plus souvent perçu sous nos tropiques lorsque quelqu'un fait une faute grave. M. Merleau-Ponty (1945, p. 429) affirme à cet effet :

La perception et le perçu ont nécessairement la même modalité existentielle, puisqu'on ne saurait séparer de la perception la conscience qu'elle a ou plutôt qu'elle est d'atteindre la chose même. Il ne peut être possible de maintenir la certitude de la perception en récusant celle de la chose perçue.

De toute évidence la perception ne saurait exclure l'entité existentielle à laquelle celle-ci se réfère. Ainsi, M.

Merleau-Ponty (1945, p. 10) précise à la suite que "voir c'est voir quelque chose". En clair, la perception est intrinsèquement liée à la question de sensation qui est le reflet des images qui composent la représentation. Pour F. Paulhan (2006, p. 69), "les images sont donc substitués de la sensation" [qui découle en quelque sorte de la perception].

L'analyse des différents traits catégoriels relatifs au lexème radiation nous a permis de comprendre le terme générique et les différents sèmes spécifiques qui en découlent. Il ressort que la radiation est une notion polysémique qui renferme un champ pluridimensionnel dont les modalités varient selon la nature.

Conclusion

Nous étions préoccupés à l'entame de notre étude par la nature inclusive du terme radiation au regard de certaines croyances et représentations. Ainsi, nous nous sommes intéressés au problème essentiel suivant : Comment l'usage du vocable "radiation" dans le thésaurus de la fonction publique comme substrat linguistique relatif à la perte de la qualité de fonctionnaire pouvait-elle affecter le fonctionnaire et, ainsi, susciter un désenchantement progressif chez celui-ci? Pour répondre à cette préoccupation, nous sommes parti du postulat selon lequel le terme radiation pouvait affecter psychologiquement le fonctionnaire en raison de son large spectre interprétatif qui prend en compte le contexte procédural disciplinaire vis-à-vis d'une faute grave. À l'aide des méthodes qualitative et quantitative, les émotions et les sentiments de certains fonctionnaires ivoiriens ont été explorés d'une part, et, d'autre part, la catégorisation du mot radiation nous a permis non seulement de définir le terme comme l'archétype de suppression du fonctionnaire d'un effectif, mais aussi, et

surtout, comme un stéréotype au travers duquel chaque fonctionnaire peint la "réalité ambiante" à sa guise. Sous cet angle, notre hypothèse d'analyse est amplement vérifiée et nous permet d'avancer ceci en termes de résultat : L'absence de catégorisation de la lexie radiation dans le glossaire de la fonction publique façonne, en raison de son large spectre interprétatif, les croyances et les représentations mentales chez certains fonctionnaires ivoiriens d'un point de vue psychologique. Cette analyse critique était donc nécessaire pour déconstruire ces idées préconçues en soustrayant ce problème d'ambiguïté lié à la nature polysémique du mot radiation. Une telle analyse ne doit donc pas occulter l'idée que l'impact provoqué par un tel vocable suscite forcément une démotivation chez le fonctionnaire, mais bien plus, elle doit lui fournir la capacité de se forger une représentation mentale tangible face à certains concepts de ce genre.

Bibliographie

- Dubois J., Giacomo M., Gespin L. et al. (2012). *Les Grands Dictionnaires Larousse : Le Dictionnaire de Linguistique et des Sciences du Langage*. Paris : Larousse dictionnaire. 568 p.
- Essono J.-M. (1998). *Précis de linguistique générale*. Paris : L'harmattan. 165 p.
- Huxley A. (1954). *Les portes de la perception traduit de l'anglais par Jules Castier*. Paris : Éditions du Rocher. 319 p.
- Merleau-Ponty M. (1945). *Phénoménologie de la perception*. Paris : Éditions Gallimard. 531p.
- Paulhan F. (2006). *Physiologie de l'esprit, Introduction de Serge Nicolas*. Paris : L'Harmattan. 185 p.
- Pottier B. (1992). *Sémantique générale*. Paris: Presses Universitaires de France. 237 p.

Rastier F. (1987). *Sémantique interprétative*. Paris : Presses Universitaires de France. 284 p.

Webographie

Anscombre J.-C. (2021). *Le rôle du lexique dans la théorie des stéréotypes*. [Consulté le 12/05/2024]. <https://www.persee.fr>

Bréal M. (1897). *Essai de sémantique*. [Consulté le 25/05/2024]. ctlf.ens.lyon.fr

Dummett M. (2002). *Le travail de la philosophie est de nous rendre la vue plus claire*. [Consulté le 12/05/2024].

<https://www.cairn.info>

Houssou A. (2023). *Gendarmes radiés à Duékoué, ces faits qui leur sont reprochés*. [Consulté le 27/04/2024].

<https://www.7info.ci>

Lehmann A. et Martin-Berthet F. (2018). *Les analyses du sens lexical*. [Consulté le 15/04/2024]. <https://www.cairn.info>

RFI. (2024). *Burkina Faso. Un officier radié pour avoir abandonné positions et....* [Consulté le 27/04/2024].

<https://www.rfi.fr>

RFI. (2024). *Au Burkina Faso, nouvelle radiation d'un officier des rangs des forces....* [Consulté le 27/04/2024].

<https://www.rfi.fr>

Sanogo I. (2023). *Côte d'Ivoire : radié de la liste électorale, Laurent Gbagbo refuse que son nom soit „Sali“*. [Consulté 27/04/2024]. <https://www.lemonde.fr>